



Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Le 16 novembre 2015

321

DQ15.1

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans  
les MRC des Basques et de Rimouski-  
Neigette 6211-24-085

Monsieur Maxandre Guay Lachance  
Coordonnateur du secrétariat  
de la commission  
Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Audience publique : Parc éolien Nicolas-Riou / Demande d'information  
de la commission (DQ15)  
(Dossiers 3211-12-216)**

Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous la réponse du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la question posée le 5 novembre 2015 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'audience publique du projet en titre.

### Question 1

*Pourriez-vous vérifier et nous confirmer si, au moment de la construction du parc Des Moulins, le promoteur a eu recours tel que prévu à une technique de montage pale par pale et s'il est effectivement parvenu à aménager le parc éolien en utilisant des aires de travail n'excédant pas un demi hectare par éolienne?*

### Réponse 1

Selon les renseignements que nous avons en main, les rotors des éoliennes du parc éolien Des Moulins ont été assemblés au sol. L'initiateur n'a pas pu utiliser la technique initialement prévue en raison de difficultés techniques. L'engagement environnemental de l'initiateur était de construire des aires de travail d'une superficie maximale de 0,46 ha. Pour la plupart des aires de travail, l'initiateur a demandé l'autorisation de déboiser de petites superficies supplémentaires. Le but était souvent d'ouvrir des lisières à proximité des aires de travail pour permettre le déploiement des pales et des câbles

...2

assurant la retenue des charges en levée. Chaque demande était accompagnée d'un dessin du site d'assemblage justifiant la demande. L'initiateur s'est engagé à reboiser ces superficies excédentaires.

## Question 2

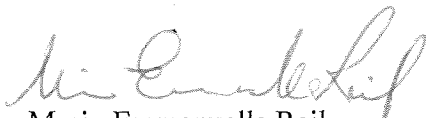
*S'il s'avère que cette technique de montage permette de réduire de moitié l'aire de travail des éoliennes, aurait-il lieu de la généraliser dans la construction des nouveaux parcs éoliens en tant que pratique de moindre impact ?*

## Réponse 2

Le Ministère a souvent demandé aux initiateurs de parcs éoliens pourquoi ils n'utilisaient pas cette technique. Les réponses relevaient des éléments de difficultés techniques et des enjeux de sécurité. Voici quelques éléments qui nous ont été communiqués. La technique de montage pale par pale est beaucoup plus longue que celle au sol. Elle nécessite trois levées au lieu d'une seule. Ces levées sont une étape critique pour la sécurité des travailleurs. Elles ne peuvent être effectuées que lorsque les vents sont très faibles. Les conditions météorologiques propices peuvent être difficiles à rencontrer, surtout si la durée de l'assemblage est longue. L'utilisation prolongée des grues servant à l'assemblage des composantes est également un défi. Les mêmes grues sont utilisées d'un chantier à l'autre, elles ne sont pas toujours disponibles et elles sont très difficiles à transporter. La plupart du temps, il faut les démonter pour les déplacer. Prolonger leur utilisation serait une contrainte majeure. D'autre part, ce ne sont pas tous les modèles d'éolienne qui permettent l'assemblage du rotor pale par pale, certains fabricants éoliens le déconseillent.

L'approche qui est préconisée par le Ministère est de demander des engagements qui minimisent les impacts du déboisement, comme la restriction sur la période de nidification des oiseaux et la restauration du sol végétal sur la plus grande superficie possible de l'aire de travail à la suite de la construction de l'éolienne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.



Marie-Emmanuelle Rail  
Porte-parole  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre  
les changements climatiques